



Divorce , remariage et adoption

Par suzon13

Bonjour à tous,

Après notre divorce à l'amiable en 1980 (notre fils avait 12 ans) et sa mère s'est remarié.
Notre fils à été adopté à sa majorité et a donc changé de nom de famille en reniant totalement le mien .

A t'il droit à une part de mon héritage acquis bien après le divorce ?

Une autre question si possible, nous étions mariés 12 ans et je suis remarié depuis 34 ans.

Ma question est: est-ce que mon ex femme aura le droit à une partie de la pension de reconversion de mon épouse si je décède ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Cordialement.
Suzon 13

Par Isadore

Bonjour,

S'il a été adopté après sa majorité, il s'agit d'une adoption simple. Le lien de filiation avec vous a été maintenu. Votre fils pourra donc hériter de vous en plus de son père adoptif.

Le nom n'a aucune incidence sur la filiation, les enfants qui portent le nom de leur père n'en sont pas moins les enfants de leur mère.

La pension de réversion est partagée entre les anciens conjoints survivant au prorata de la durée du mariage.

Par suzon13

Bonjour,

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement.
Suzon 13